



Accident de voiture en état d'ivresse

Par **mananis**, le **03/03/2009** à **14:40**

Mon ami a eu un accident de voiture: il a perdu le contrôle de son véhicule et a foncé dans la murette d'une vieille dame.

Il était sous l'effet de l'alcool, bien évidemment.

Par la suite, il s'est enfui et a laissé sa voiture à l'endroit de l'accident.

Personne n'a été blessé. Mais avant de s'enfuir, il a onné chez la vieille dame qui n'a pas répondu. Le lendemain, il s'est rendu compte de son erreur, et il est allé à la police pour déclarer son accident.

Aucun alcooltest a été fait bien évidemment. Il n'a plus de voiture et un crédit pour la rembourser encore.

Je voulais savoir que doit-il faire ? Il va devoir payer les remboursements de la réparation de la murette et sa voiture et les dommages pour la vieille dame ? Peut-on faire marcher une assurance ?

Ou l'assurance civile ? Quelles sont les démarches a effectué ?

J'ai vraiment besoin d'aide.

Par **citoyenalpha**, le **03/03/2009** à **15:17**

Bonjour

votre assurance automobile peut couvrir le sinistre.

2 possibilités :

vous êtes au tiers : seul les dommages causés à la "vieille dame" seront couverts.

vous êtes en tous risques : vos dommages et ceux de la "vieille dame" seront couverts.

Il convient de faire un constat à l'amiable avec la "vieille dame" et de l faire parvenir à votre assurance automobile.

Votre mari a eu de la chance cette fois-ci. Les conséquences auraient pu être beaucoup plus facheuse si l'accident avait été repéré plus tôt et un contrôle d'alcoolémie avait été entrepris par les policiers ou les gendarmes.

Restant à votre disposition.